

15. Pour faciliter la mise en œuvre de cette dernière décision, le Rapporteur spécial adressa, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un questionnaire aux principales organisations internationales en vue d'obtenir des renseignements sur leur pratique en la matière¹². De son côté, le Secrétariat avait établi de 1970 à 1974 les documents suivants :

a) Un document de travail comprenant une courte bibliographie, un historique de la question et une liste préliminaire des traités en cause publiés dans le *Recueil des Traités des Nations Unies*¹³;

b) Une bibliographie sélective¹⁴; et

c) Une étude sur les possibilités ouvertes à l'ONU de participer à des accords internationaux pour le compte d'un territoire¹⁵.

16. Entre-temps, par les résolutions 2634 (XXV) du 12 novembre 1970 et 2780 (XXVI) du 3 décembre 1971, l'Assemblée générale recommandait à la Commission de poursuivre l'examen de la question des traités conclus entre Etats et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales. Elle avait par la suite renouvelé cette recommandation dans les résolutions 2926 (XXVII) du 28 novembre 1972 et 3071 (XXVIII) du 30 novembre 1973.

17. A la vingt-quatrième session de la Commission, en 1972, le Rapporteur spécial présenta son premier rapport sur la question dont il avait été chargé¹⁶. Ce rapport contenait un historique des débats que la Commission et, après elle, la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités avaient consacrés, lors de leur examen du droit des traités, à la question des traités des organisations internationales. A la lumière de cet historique, le rapport procédait à un examen préliminaire de plusieurs problèmes essentiels, comme celui de la forme dans laquelle les organisations internationales expriment leur consentement à être liées par un traité, leur capacité de conclure des traités, la question de la représentation, les effets des traités conclus par des organisations internationales et la signification de la réserve relative à « toute règle pertinente de l'organisation », qui figure à l'article 5 de la Convention de Vienne.

18. En 1973, le Rapporteur spécial soumit à la Commission à sa vingt-cinquième session un deuxième rapport¹⁷, qui complétait le premier à la lumière, notamment, des informations substantielles que les organisations internationales avaient fait parvenir entre-temps en réponse au questionnaire qui leur avait été adressé¹⁸.

19. Les deux premiers rapports de M. Reuter furent discutés par la CDI à sa vingt-cinquième session. Les

opinions exprimées par les membres à leur sujet sont reflétées dans le rapport de la Commission sur les travaux de cette session¹⁹.

20. De 1974 à 1980, le Rapporteur spécial présenta ses troisième et neuvième rapports contenant le texte des articles proposés²⁰. Ces rapports furent examinés par la Commission à ses vingt-sixième, vingt-septième et vingt-neuvième à trente-deuxième sessions. Sur la base de cet examen et des rapports du Comité de rédaction, la Commission, à sa trente-deuxième session, terminait l'adoption, en première lecture, d'un projet d'articles sur les traités conclus entre Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales²¹.

21. Au cours de cette période, l'Assemblée générale avait recommandé à la CDI de poursuivre la préparation d'un projet d'articles sur les traités conclus entre des Etats et des organisations internationales ou entre des organisations internationales [résolutions 3315 (XXIX) du 14 décembre 1974 et 3495 (XXX) du 15 décembre 1975]; d'en poursuivre l'élaboration en priorité (résolutions 31/97 du 15 décembre 1976 et 32/151 du 19 décembre 1977); de poursuivre cette élaboration en vue d'achever dès que possible l'examen en première lecture du projet d'articles (résolution 33/139 du 19 décembre 1978); et de poursuivre l'élaboration de ce projet d'articles en vue d'en achever la première lecture à sa trente-deuxième session (résolution 34/141 du 17 décembre 1979).

22. A sa trente et unième session, en 1979, la Commission parvint à la conclusion qu'il convenait de solliciter, avant l'adoption en première lecture de l'ensemble du projet, des observations et commentaires sur les articles qu'elle avait déjà examinés jusque-là (art. 1 à 4, 6 à 19, 19 bis, 19 ter, 20, 20 bis, 21 à 23, 23 bis, 24, 24 bis, 25, 25 bis, 26 à 36, 36 bis et 37 à 60). Cette procédure, considéra-t-elle, lui permettrait d'entreprendre sans trop tarder la deuxième lecture du texte. Conformément aux articles 16 et 21 de son statut, les articles en question furent donc communiqués aux gouvernements pour qu'ils fassent connaître leurs observations et commentaires. En outre, l'Assemblée générale lui ayant recommandé, au paragraphe 5 de sa résolution 2501 (XXIV) du 12 novembre 1969, d'étudier le sujet « en consultation avec les principales organisations internationales, selon qu'elle le jugera approprié compte tenu de sa pratique », la Commission décida de communiquer également le texte de ces articles auxdites organisations, pour

¹² Voir *Annuaire... 1973*, vol. II, p. 91, doc. A/CN.4/271, annexe.

¹³ A/CN.4/L.161 et Add.1 et 2.

¹⁴ *Annuaire... 1974*, vol. II (2^e partie), p. 3 et suiv., doc. A/CN.4/277.

¹⁵ *Ibid.*, p. 7 et suiv., doc. A/CN.4/281.

¹⁶ *Annuaire... 1972*, vol. II, p. 187, doc. A/CN.4/258.

¹⁷ *Annuaire... 1973*, vol. II, p. 73, doc. A/CN.4/271.

¹⁸ *Ibid.*, p. 91, doc. A/CN.4/271, annexe.

¹⁹ *Ibid.*, p. 228 et 229, doc. A/9010/Rev.1, chap. V, par. 127 à 133.

²⁰ *Annuaire... 1974*, vol. II (1^{re} partie), p. 139, doc. A/CN.4/279 (troisième rapport); *Annuaire... 1975*, vol. II, p. 27, doc. A/CN.4/285 (quatrième rapport); *Annuaire... 1976*, vol. II (1^{re} partie), p. 145, doc. A/CN.4/290 et Add.1 (cinquième rapport); *Annuaire... 1977*, vol. II (1^{re} partie), p. 127, doc. A/CN.4/298 (sixième rapport); *Annuaire... 1978*, vol. II (1^{re} partie), p. 243, doc. A/CN.4/312 (septième rapport); *Annuaire... 1979*, vol. II (1^{re} partie), p. 133, doc. A/CN.4/319 (huitième rapport); et *Annuaire... 1980*, vol. II (1^{re} partie), p. 129, doc. A/CN.4/327 (neuvième rapport).

²¹ Pour le texte de ces articles, voir *Annuaire... 1980*, vol. II (2^e partie), p. 63 et suiv.